

## **Eléments techniques CAP Catégorie C- Personnels Région des lycées (A.T.E.E)**

La CAP catégorie C de région aura lieu le 10 novembre 2009 .Elle étudiera et aura à se prononcer sur les avancements de grade des **agents région de catégorie c** , toutes filières confondues ( dont les TOS Région intégrés)

Information concernant personnels Région des lycées :

***Promotions dans le grade d'adjoint technique  
des établissements d'enseignement de 1<sup>ère</sup> classe***

- 3 promotions possibles
- Nombre d'agents remplissant les conditions : 12
- Taux de promotion (délibération assemblée plénière du 21/10/2007) : 25%

Rappel réglementaire : *Peuvent être nommés Adjoints techniques des établissements d'enseignement de 1<sup>ère</sup> classe , les adjoints techniques des établissements de 2<sup>ème</sup> classe, ayant atteint le 4<sup>ème</sup> échelon et 3 ans de services effectifs dans le grade*

**Avancement d'échelon à l'ancienneté minimum**

190 agents région lycées sont concernés

- 13 avis très favorables
- 163 avis favorables
- 14 avis défavorables

***Infos SGPEN CGTR et CGTR REGION REUNION***

Rappel : la Cap de catégorie C –groupe 1- est composé de **4 commissaires paritaires** élus lors des dernières élections Région Réunion (1 élu CGTR, 1 Elu CFDT, 1 élu SAFPTR, 1 élu UNSA ) Un équilibre parfait de représentation syndicale ou tous les syndicats sont à égalité en terme de représentation des personnels

Personnels A.T.E.E de région, pour toute information complémentaire\*(1) concernant cette CAP, vous pouvez vous rapprocher de notre responsable TOS lycée –Chelone Fabrice au 0.692.78.19.12.

**La Capa des ATEC ( Tos état transférés ou non n'ayant pas choisi l'intégration ) aura lieu quant à elle en février/mars 2010)**

---

*\*(1) A l'exception d'informations de nature confidentielle eu égard aux obligations réglementaires des textes régissant le rôle des commissaires paritaires*